

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2023 – TEMP 67

Demande présentée le : 06 juin 2023
Par : monsieur NOT Christophe
sis : 2 rue des Chaudières à JUZIERS (78820)
Au bénéfice de : lui-même
Adresse :
Surface occupée : une benne

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

ARRETE

Article 1 : Monsieur NOT Christophe est autorisé à occuper le domaine public avec une benne afin d'évacuer gravats sur la place rue des Chaudières à JUZIERS (78)

entre les jeudis 15 et 22 juin 2023

Article 2 : Ces travaux nécessiteront :

- Interdiction de stationnement à proximité.
- Information des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.

Article 3. Monsieur NOT Christophe est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 06 juin 2023

Le maire, Ketty VARIN



Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org